



Conseil "Environnement" **Luxembourg, 24 octobre 2022**

Président: Présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne

Représentants de la Commission européenne: **Frans Timmermans**, vice-président exécutif, et **Virginijus Sinkevičius**, commissaire chargé de l'environnement

Début de la session: 10 heures

Les ministres de l'environnement de l'UE s'efforceront d'approuver les conclusions du Conseil en vue de la 27^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 27). Le Conseil s'emploiera également à approuver des conclusions en vue de la 15^e conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 15). Les conclusions constitueront le mandat général de négociation de l'UE lors de ces réunions.

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur la proposition de révision de la directive relative aux émissions industrielles. Les ministres procéderont à un autre débat d'orientation sur la proposition de renouvellement du règlement sur l'écoconception en ce qui concerne les exigences en matière de conception écologique applicables aux produits durables.

Sous le point "Divers", la présidence communiquera des informations sur l'état d'avancement des travaux concernant la directive relative à la criminalité environnementale. La présidence et la Commission informeront les ministres des principales réunions internationales qui se sont tenues récemment. La présidence communiquera aux ministres des informations au sujet de la conférence sur le thème "Concevoir des paysages résilients au changement climatique". L'Espagne et la Slovaquie informeront les ministres sur la question des sécheresses et la Belgique communiquera des informations sur les sujets relatifs aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) et sur la proposition de directive relative au devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité.

Au début de la session, le Conseil adoptera formellement le règlement concernant les polluants organiques persistants. En outre, le Conseil adoptera formellement d'autres actes législatifs importants, notamment une directive sur le chargeur universel, une décision établissant la violation des mesures restrictives en tant qu'infraction pénale prévue par l'UE, une décision relative à l'ouverture de négociations en vue d'un accord international sur la pollution par les plastiques et des règlements relatifs au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et aux menaces transfrontières graves pour la santé.

Au cours du déjeuner, les ministres tiendront, en présence de Jo Tyndall, cheffe de la direction de l'environnement à l'OCDE, un débat informel sur la manière dont l'OCDE voit la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe ainsi que sur la crise énergétique actuelle en Europe.

Conférence de presse: à l'issue de la session (vers 18 heures)

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Environnement"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Préparation de la COP 27 sur les changements climatiques

Les ministres s'efforceront d'approuver les conclusions du Conseil sur la préparation de la réunion de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendra à Charm el-Cheikh du 6 au 18 novembre 2022 (COP 27).

Les conclusions du Conseil fixeront le mandat général des négociateurs de l'UE lors de la COP 27 sur les changements climatiques.

La COP 27 vise à réunir les pays afin d'accélérer l'action en faveur des objectifs de l'accord de Paris, adopté en 2015 lors de la 21^e conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21). Son premier objectif consiste à contenir l'élévation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C. Le deuxième objectif vise l'adaptation aux effets inévitables des changements climatiques, qui nécessite, dans le même temps, de rendre les flux financiers compatibles avec un développement résilient aux changements climatiques.

Les principaux objectifs de la COP 27 sont les suivants:

- mettre en œuvre l'appel lancé dans le cadre du pacte de Glasgow afin de revoir les ambitions des contributions déterminées au niveau national (CDN)
- renforcer la résilience et aider les communautés les plus vulnérables dans leurs efforts d'adaptation
- avancer sur tous les points à l'ordre du jour liés à la finance et donner suite aux promesses faites et aux engagements pris
- assurer une représentation et une participation adéquates de toutes les parties prenantes concernées.

Lors du Conseil "Affaires économiques et financières" du 4 octobre 2022, le Conseil a adopté, sous la forme de conclusions du Conseil, un mandat plus spécifique pour les négociateurs de l'UE en ce qui concerne les aspects financiers.

- [Conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique \(communiqué de presse, 4 octobre 2022\)](#)
- [Financement de la transition climatique \(informations générales\)](#)
- [Changement climatique: ce que fait l'UE \(informations générales\)](#)

Préparation de la conférence des Nations unies sur la biodiversité

Le Conseil s'efforcera d'approuver des conclusions en vue des conférences des Parties à la convention des Nations unies sur la diversité biologique (COP 15), au protocole de Cartagena (CdP/RdP 10) et au protocole de Nagoya (CdP/RdP 4), qui se tiendront à Montréal (Canada) du 7 au 19 décembre 2022.

Ces conclusions constitueront le mandat général de négociation de l'UE lors de ces réunions.

La conférence des Nations unies sur la biodiversité devrait marquer un moment important, à l'occasion duquel il est prévu d'adopter le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui fixe des objectifs pour orienter les actions mondiales de protection et de restauration de la nature au cours de la prochaine décennie.

Le projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 comporte 21 objectifs d'action pour 2030, notamment:

- la conservation des zones terrestres et marines à l'échelle mondiale.
- la restauration des écosystèmes d'eau douce, marins et terrestres dégradés.
- la réduction du taux d'introduction d'espèces exotiques envahissantes.
- la réduction des pertes de nutriments dans l'environnement et des pesticides, et élimination des rejets de déchets plastiques.
- la contribution de la nature aux efforts d'atténuation du changement climatique mondial.

[Biodiversité: comment l'UE protège la nature \(informations générales\)](#)

Directive relative aux émissions industrielles

Les ministres tiendront également un débat d'orientation sur la révision de la directive relative aux émissions industrielles. Le 5 avril 2022, la Commission a présenté des propositions visant à actualiser et à moderniser les règles relatives aux émissions industrielles énoncées dans la directive relative aux émissions industrielles, la directive sur la mise en décharge des déchets et le règlement connexe concernant la surveillance et la communication de données (registre européen des rejets et des transferts de polluants).

Les propositions de la Commission visent à orienter les investissements dans les grandes installations industrielles afin d'atteindre l'objectif d'une économie "zéro pollution", compétitive et neutre pour le climat d'ici à 2050.

La Commission propose que la directive révisée sur les émissions industrielles:

- inclue davantage d'installations dans son champ d'application (notamment les exploitations d'élevage intensif à grande échelle)
- rende le régime d'autorisation plus efficace
- réduise les coûts administratifs
- renforce la transparence
- soutienne davantage les technologies transformatrices et d'autres approches innovantes.

Le 26 septembre, le Conseil "Agriculture" a examiné les aspects agricoles de la proposition.

En vue de structurer le débat, la présidence a présenté un document d'information comportant deux questions. La première question concerne l'élargissement du champ d'application de la réglementation en matière d'élevage, assorti d'un régime d'autorisation et d'enregistrement simplifié pour les activités concernées. La deuxième question porte sur l'opportunité de mettre en place des sanctions et l'indemnisation des dommages pour la santé au niveau de l'Union.

[Note d'information de la présidence](#)

[Propositions de la Commission](#)

[Conseil "Agriculture et pêche", 26 septembre 2022](#)

Directive relative à l'écoconception

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur une proposition de règlement établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables. Le débat se fondera sur des questions préparées par la présidence dans un document d'information, l'accent étant mis sur la question de savoir si les paramètres de la proposition contribueront efficacement à atteindre les objectifs de la transition écologique ainsi que sur les aspects liés aux informations sur les produits.

Les nouvelles règles proposées visent à rendre la quasi-totalité des biens physiques présents sur le marché de l'UE (à l'exception des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments) plus respectueux de l'environnement, circulaires et économes en énergie tout au long de leur cycle de vie, de la phase de conception à l'utilisation quotidienne, à la réaffectation et à la fin de vie.

En outre, la proposition exige que des informations spécifiques au produit soient jointes aux produits afin que les consommateurs connaissent les incidences de leurs achats sur l'environnement. À cette fin, tous les produits réglementés devront disposer de passeports numériques. La proposition introduit également la possibilité d'étiquetage des produits.

La Commission a présenté cette proposition le 30 mars. Le dossier est examiné par le Conseil "Compétitivité". Le Conseil "Environnement" axera ses débats sur les aspects du dossier relatifs à la durabilité.

[Note d'information de la présidence](#)

[Proposition de la Commission](#)

[Conseil "Compétitivité", 29 septembre 2022](#)

Divers

La présidence communiquera des informations sur la directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal. La présidence et la Commission informeront les ministres des principales réunions internationales qui se sont tenues récemment. La présidence communiquera aux ministres des informations au sujet de la conférence sur le thème "Concevoir des paysages résilients au changement climatique". L'Espagne et la Slovaquie communiqueront des informations aux ministres sur le problème des sécheresses et la Belgique fournira des informations sur les sujets concernant les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) et sur la proposition de directive relative au devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité.